

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Réunion ordinaire du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 26 novembre 2021 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Steve RENAUD, Maire.

**PRESENTS :** ALVES DA SILVA Laëtitia, BAUDRAS Fabrice, BERNIER Jean-Louis, CHAUTEMPS Marc, DUPIN François, LAURENT Denis, NOLD Michel, PÉPIN Eric, POINSON Pascale, POINSOT-SÉMALI Marion, RENAUD Séverine, RENAUD Steve, : ROBIN Nathalie, STEPHAN Cathy

**EXCUSES :** FORGEAIS Damien

**SECRETAIRES DE SEANCE :** PEPIN Eric, POINSON Pascale,

Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.

---

- **DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDIT**

#### **FONCTIONNEMENT**

| <b>Dépenses</b>                                     |                   |
|---|-------------------|
| <b>Article (Chap.) - Opération</b>                  | <b>Montant</b>    |
| <b>611 (011) : Contrats de prestations de servi</b> | <b>-1 200,00</b>  |
| <b>615231 (011) : Voiries</b>                       | <b>-10 696,00</b> |
| <b>6413 (012) : Personnel non titulaire</b>         | <b>1 200,00</b>   |
| <b>739211 (014) : Attributions de compensatio</b>   | <b>10 696,00</b>  |
|   | <b>0,00</b>       |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **RECENSEMENT – CREATION DE POSTE - REMUNERATION DES AGENTS**

Pour le recensement, le village est divisé en deux districts. Il faut créer deux postes d'agent recenseur. Le premier sera payé 691€ (salaire net) pour le premier district (191 logements). Le deuxième 895€ (salaire net) (245 logements). Ces salaires sont remboursés par l'Etat. Néanmoins, la Commune doit payer les charges.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES RUES COMMUNALES**

A l'unanimité, il est décidé d'intégrer les rues et parcelles suivantes dans le domaine public (voirie communale) : rue Charles Bombonnel, rue Césaire Huot, la parcelle ZI 107, la parcelle H1316. Le chemin du Meix Geltin a été désaffecté lors de la création du lotissement communal, seule le rue du Meix Geltin relève du domaine public.

- **SICECO – TRAVAUX D'EXTENSION**

Pour des questions de sécurité, il est nécessaire de procéder à l'extension du réseau d'éclairage public dans la rue de Glapigny. En effet, de nombreux piétons l'empruntent et ne sont pas en sécurité lorsqu'il fait nuit. Par ailleurs, l'éclairage public n'existe pas au fond du cul de sac de Montmeroux alors qu'il est présent dans les autres ruelles de cet axe.

Le montant des travaux devrait s'élever à 28 000€ (hors subventions 10 ou 30% selon la stratégie du Siceco). Cette somme sera inscrite au budget prévisionnel 2022.

- **LOCATION JARDIN COMMUNAL - PARCELLE H237**

La parcelle H237 (jardin) appartient à la commune. A l'unanimité, il est décidé de la louer à 25€ à l'année.

- **PARCELLE E98 – PROPOSITION DE REVALORISATION**

La parcelle E98 (60m<sup>2</sup>) est la parcelle sur laquelle est implantée l'antenne Free. Actuellement, elle est louée par One Tower à hauteur de 1 500€ à l'année. Le bail expire en 2030. Anticipant cette expiration, un concurrent a contacté la Commune pour reprendre la parcelle. La société propose de revaloriser cette parcelle en raison de son intérêt stratégique. Il propose une location de 5 000€ à l'année, plus une indemnité de réservation de 1 800€.

One Tower a été consulté et a expliqué que cette pratique visait à faire pression sur les opérateurs et que, pour se défendre, une solution radicale est appliquée : le démantèlement du pylône (ce qui est confirmé par l'Association des Maires de France). One Tower fera à la Commune une proposition de revalorisation du loyer.

A l'unanimité, il est décidé de refuser la proposition du concurrent.

- **ZAE – AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION**

Pour rappel, la compétence « activités économiques » relève de la compétence de la Covati. Pour vendre la parcelle ZI106, une convention de gestion doit être signée avec la Covati. La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN VOYAGE SCOLAIRE**

Une sortie scolaire (deux journées) est prévue pour les élèves de Ce1 et CE2. Le coût du projet s'élève à 5 756€ ( soit 130€ par élève). Pour faire diminuer ce montant par élève, l'école s'est tournée vers les associations et les communes (au prorata du nombre d'élèves dans la classe). Les associations participent à ce financement de la manière suivante :

- GGS : 500€
- GPS : 500€
- Ré'Création :300€

Par ailleurs, un loto sera organisé au mois de mars par GGS et GPS.

L'école sollicite la Commune à hauteur de 1 200€.

Madame POINSOT SEMALI ne participe pas au vote.

La demande est acceptée à l'unanimité.

- **VERGER CONSERVATOIRE – PLAN DE FINANCEMENT**

L'espace vert situé derrière l'Eglise est inexploité et coûte en entretien Il est proposé d'y implanter un verger conservatoire. Selon un devis, le montant de l'opération s'élève à 7028€ H.T. Une demande de subvention sera adressée à la Région ( dossier « Verger de sauvegarde ») afin d'obtenir une aide à hauteur de 70% (avec un plafond de 2000€ pour la signalétique). Le montant de la dépense éligible est de 6 528€

Le plan de financement suivant est adopté à l'unanimité :

| Aide concernée  | Sollicitée ou déjà attribuée                   | Montant de la dépense éligible       | %   | Montant de l'aide |
|---|--|--------------------------------------|-----|-------------------|
| REGION VERGER DE SAUVEGARDE   | <input checked="" type="checkbox"/> sollicitée | 6 528€                               | 70% | 4 569€            |
| TOTAL DES AIDES   |  |                                      | 70% | 4 569€            |
|   |  |                                      |     |                   |
| Autofinancement du maître d'ouvrage (pourcentage par rapport au montant de la dépense éligible) |  |                                      | 30% | 1959€             |
| Montant total à la charge du maître d'ouvrage   |  | 1 959€ + 500€ (dépense non éligible) |     | 2 459€            |

- **AIDE A LA REPRISE DU PETIT COMMERCE**

Les petites halles sont fermées depuis deux ans mais la résiliation de la convention d'occupation n'est effective que depuis octobre. Il était donc impossible de relouer le local avant cette date.

Aujourd'hui, Madame COMBEAU souhaite reprendre l'activité mais la clientèle est à reconstituer. Pour l'aider, il est proposé de suspendre le paiement du loyer et des charges (soit 120€ par mois) pendant une durée de 6 mois.

Monsieur NOLD fait savoir que le commerce n'a jamais été viable.

Monsieur DUPIN demande comment a eu lieu le processus de sélection. Il n'y avait qu'une seule candidature. Madame COMBEAU a été invitée à présenter son projet devant le maire et les adjoints disponibles. A ce rendez-vous, a également été conviée Madame CHAUTEMPS qui, lorsque le commerce était tenu par GGS, a travaillé en étroite collaboration avec la candidate. C'est ce processus qui avait été mis en œuvre les années précédentes.

Par ailleurs, des élus regrettent de ne pas avoir été informés plus tôt. Steve Renaud reconnaît une erreur de communication.

La proposition est adoptée (12 pour, Monsieur DUPIN s'abstient, Monsieur NOLD vote contre).

#### • AFFAIRES DIVERSES

- Entrée de l'école : de nombreux carreaux de carrelage étaient cassés. Le carrelage présentait par ailleurs l'inconvénient d'être glissant en temps de pluie. Il a donc été retiré. Il était prévu de le remplacer par de la résine. Un devis a même été signé il y a plusieurs mois, mais, malgré de nombreuses relances, l'entreprise n'a jamais donné suite. Une autre entreprise a été contactée.
- Mur de soutènement à l'entrée du chemin du Meix Geltin (côté rue Jean-Philippe Rameau) : de nouveaux devis ont été demandés, mais le coût demeure élevé (24 618€ TTC pour un mur enduit, 29 946€ pour un mur avec parement pierre.) Ces devis vont être étudiés avec l'association ARPEGE. La piste d'un talutage est également à l'étude. Il est rappelé que la commune est inscrite au plan « ponts et mur de soutènement » pour obtenir une aide au financement.
- Une panne de l'éclairage public a été constatée rue Montmeroux. Le luminaire avait été démonté lors de la réfection extérieure de la maison. Il est possible qu'il y ait un faux contact (à contrôler).
- Une demande de création d'une place de stationnement supplémentaire rue Montmeroux (vers l'ancien cellier) a été adressée. Les places ont été créées par un maître d'œuvre qui avait pour consigne d'en créer le plus possible. Si cela n'a pas été fait, c'est sans doute que la législation ne le permet pas (proximité d'un virage.) Le Maire va se renseigner.
- Un dépôt sauvage de gravats a été constaté au lieu-dit « Les Violettes » sur une parcelle communale et sur une parcelle privée. La gendarmerie a été sollicitée.
- Un camion en panne stationne depuis plusieurs mois sur une place de parking rue Jean-Philippe Rameau. Les propriétaires ont été contactés. Sur ce même parking stationne un scooter abandonné. La gendarmerie est venue le constater. Le propriétaire a été retrouvé (habitants d'Is-sur-Tille), mais n'a pas pour l'instant pu être joint par les gendarmes.
- Les travaux Rue Césaire Huot, cul de sac Huot et route du logis (création d'un trottoir) sont terminés. L'entreprise a donné entière satisfaction. En raison d'un planning surchargé, les travaux de la rue Charles Bombonnel sont reportés au mois de mars.
- Le spectacle de Noël ne pourra pas avoir lieu en raison du contexte sanitaire. Il est remplacé par une rencontre avec le Père Noël en plein air dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Cette rencontre aura lieu le 19 décembre à partir de 15h30.
- Les travaux de déploiement de la fibre sont toujours en cours. D'après les dernières informations recueillies auprès du Conseil Départemental, ils devraient s'achever au cours du premier trimestre 2022.
- La parole est donnée à Madame BERNIER qui pose la question de la prise en charge de la déformation de la rue Jean-Philippe Rameau (au niveau du numéro 33). Il était prévu d'y remédier en même temps que les travaux de voirie, mais cela n'a pas été possible, cela relève de la compétence du département (la consultation des entreprises a eu lieu mais nous n'avons pas la date du début d'exécution des travaux).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.



Le Maire  
Steve RENAUD

**Le registre des délibérations peut être librement consulté en mairie.**